

RECOMMANDATIONS SYNERGRID

Relatives aux conditions de pose des canalisations de distribution dans le respect de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971

INTRODUCTION

Ces recommandations viennent à fixer des règles communes de conditions de pose des canalisations de distribution et de choix des produits et matériaux, dans le respect de l'Arrêté Royal du 28/06/1971 déterminant les mesures de sécurité à prendre lors de l'établissement et dans l'exploitation des installations de distribution de gaz par canalisations.

Ces recommandations constituent le niveau de sécurité minimum que les entreprises gazières membres de Synergrid ont convenu d'appliquer dans les réseaux de distribution. Elles se basent principalement sur la normalisation européenne et internationale, mais elles traitent également de sujets qui ne font pas encore l'objet de normes ou dont les normes sont en préparation.